

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 29 (1999)  
**Heft:** 2

**Artikel:** De la protection du piéton  
**Autor:** Denuzière, Maurice  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-827675>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De la protection du piéton par Maurice Denuzière

Parmi les espèces que les ethnologues devraient se préoccuper de protéger figure désormais le piéton. Celui qui se déplace en marchant pour se rendre à son travail ou à un rendez-vous amoureux, pour visiter les boutiques ou flâner le nez au vent est menacé d'éviction du trottoir, son domaine réservé.

Les Romains avaient déjà compris la nécessité de réserver, au long des voies urbaines, des espaces pour piétons, hors de la circulation des chars, et Henri IV avait inauguré, en 1604, sur le Pont-Neuf, plus ancien pont de Paris, les premiers passages surélevés pour piétons.

Depuis, les citadins ont accepté que cafés, brasseries et éventaïres débordent sur l'espace piétonnier. La terrasse, où l'on sirote entre copains en regardant passer les jolies filles, est un lieu de détente. Les consommateurs se prélassent, les commerçants, comme les municipalités, y trouvent leur compte. Les restaurateurs aussi louent des parts de trottoirs, les citadins souhaitant de plus en plus, paraît-il, déjeuner ou dîner en plein air, c'est-à-dire dans les effluves des gaz d'échappement, qui ajoutent un fumet méphitique aux filets de perche ou à la tarte aux pruneaux, avec, en proximité sonore, le grognement lancinant des mécaniques. Le piéton doit, de ce fait, se glissant dans le reste d'espace concédé, traverser une salle à manger sous le regard agacé des dîneurs !

Moins acceptable est l'habitude qu'ont prise les entrepreneurs, chargés de la restauration des boutiques et des immeubles, de transformer le trottoir en atelier. Ils dressent leurs échelles, installent leurs établis, disposent à leur convenance seaux, ma-

chines, outils et obligent le piéton soit à trouver son chemin en faisant du slalom entre les obstacles, sous la menace de projections de plâtre ou de peinture, soit à descendre sur la chaussée, où il court le risque d'être renversé par une automobile. Les ravauteurs sur échafaudages ajoutent à

vieux, montés sur patins ou planche à roulettes. Ces *rollers*, ainsi qu'on les nomme, sous influence dite culturelle américaine, sont de plus en plus nombreux – on a vendu l'an dernier, en France, un million cinq cent mille paires de patins – et chassent le piéton craintif d'un espace

vital déjà réduit. En France, où l'on a toujours tendance à proposer un palliatif à l'effet au lieu de supprimer la cause, on vient de mettre des policiers sur patins à roulettes pour tenter de discipliner ceux que la loi s'obstine à considérer comme des passants ordinaires.

Enfin, quand le piéton a la chance de trouver la voie libre, d'autres pièges l'attendent. Les excréments canins, générateurs de glissades intempestives et parfois de chutes douloureuses, sont les plus fréquents mais ne sont pas les seuls. Ces dernières années, la lon-

gueur des laisses rétractables ayant considérablement augmenté, sans doute pour donner aux toutous un sentiment de liberté, il n'est pas rare qu'un piéton se trouve soudain entravé comme un mustang par le lasso du gauchiste ! Dans tous les cas, le chien n'y est pour rien. C'est au maître dépourvu de savoir-vivre qu'il faut s'en prendre.

Quand les Américains acceptèrent de reconnaître que les Indiens, qu'ils avaient tenté d'exterminer, étaient en voie de complète disparition, ils créèrent des réserves pour protéger les survivants ! Nos édiles prévoyants ont déjà ouvert, dans les villes, des zones piétonnières, dont les marcheurs pourraient être invités, un jour prochain, à ne plus sortir ! On est toujours l'Indien de quelqu'un !

M. D.



Quand c'est aux piétons de passer...

ces obstructions les dégoulinades sableuses, qui gâchent un chapeau neuf en trois enjambées.

Rognant encore le territoire piétonnier, les automobilistes sans éducation, en mal de stationnement, n'hésitent plus à ranger leur véhicule sur les trottoirs où les moteurs versent quelques larmes d'huile, que la semelle du promeneur transportera sur sa moquette. Les motocyclistes, comme les cyclistes, circulent fréquemment sur les trottoirs – c'est tellement commode pour prendre à contresens un sens interdit ! – et ne se privent pas d'y laisser, entre deux poubelles prématurément exposées, leur engin, grosse cylindrée baveuse ou vélo, enchaîné à un panneau de signalisation.

Mais les nouveaux envahisseurs, les plus dangereux et les plus désinvoltes, sont les citoyens, jeunes ou